

# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

---

## PLAN D'ACTION 2009 DE LA VILLE DE BELOEIL

---

**Beloeil, le 10 février 2009** - Dans le cadre de son plan d'action visant à assurer l'exercice des droits des personnes handicapées, la ville de Beloeil a mis sur pied, en novembre 2005 un comité de travail sur l'intégration des personnes handicapées.

Chaque année, les membres du comité rendent publics les différents obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées au cours de l'année suivante.

Le plan d'action pour l'année 2009 a été déposé et adopté le 26 janvier dernier.

Les différents domaines dans lesquels des interventions sont prévues en 2009 sont les suivants : l'accessibilité des lieux et des édifices publics, la sécurité en milieu résidentiel, les loisirs et la culture ainsi que les communications.

Au nombre des réalisations prévues pour l'année 2009 figurent :

- La construction d'un centre multifonctionnel permettant l'accessibilité de la cour municipale et de la salle du conseil municipal aux personnes handicapées;
- L'aménagement de bateaux-pavés et de chemins asphaltés dans certains parcs;
- L'installation de portes automatiques dans le hall d'entrée du centre culturel;
- La correction du seuil de l'entrée principale de la Maison Villebon afin qu'il soit moins haut, donc accessible aux fauteuils roulants, et réaménagement des cases de stationnement réservées aux personnes handicapées;
- Le recensement des logements adaptés aux personnes handicapées sur le territoire de la Ville;
- La publicisation du programme « Secours adapté » sur le site Internet de la Ville;
- L'élaboration d'une politique de loisirs qui touche les personnes handicapées;
- L'accessibilité et réservation de places spécifiques pour les fauteuils roulants lors d'événements spéciaux;
- L'élaboration d'un plan de communication lors de situations d'urgence;
- L'intégration d'une page spécifique aux personnes handicapées sur le site Internet de la Ville.

En 2008, le plan d'action a permis de mener à terme les réalisations suivantes :

- Aménagement d'une salle de toilette pour personnes handicapées à la patinoire intérieure André-Saint-Laurent;
- Aménagement d'une rampe d'accès à la Maison Villebon;
- Intégration d'un module de jeux adaptés aux personnes handicapées au parc de la Baronne, avec accès asphalté;
- Installation de portes d'entrée automatiques à l'édifice Prudent-Malot (service de planification et développement du territoire);
- Installation de portes d'entrée automatiques à l'édifice Arthur-Dupré;
- Réfection de la piscine Leguay permettant l'accessibilité des personnes handicapées;
- Achat de nouveaux mobiliers urbains adaptés aux personnes handicapées (ex : tables de pique-nique);
- Acquisition du logiciel Emergensys permettant notamment de connaître les bâtiments et résidences où habitent des personnes handicapées ou à mobilité réduite;
- Actions prises par le service de sécurité incendie afin de faciliter l'inscription des personnes handicapées au programme *Opération secours adapté*;
- Aménagement d'espaces de stationnement pour personnes handicapées à proximité de tous les édifices municipaux de la Ville;
- Installation d'un feu de circulation avec feu de piétons à décompte numérique à l'intersection des rues Saint-Jean-Baptiste et Lapointe;
- Aménagement de trois espaces de stationnement pour personnes handicapées au Domaine culturel Aurèle-Dubois;
- Tous les nouveaux trottoirs ainsi que tous les trottoirs remis à neuf sont désormais dotés de bateaux-pavés;
- Acquisition d'un fauteuil roulant à l'usage exclusif de la bibliothèque Durocher;
- Gratuité pour les accompagnateurs d'une personne handicapée lors de certaines activités de loisirs;
- Intégration, à l'intérieur de la politique familiale, d'un volet permettant aux familles, dont celles où vivent des personnes handicapées, de s'impliquer dans la mise en place de mesures qui leur sont destinées;
- Adoption du plan d'action de la politique familiale, lequel élabore des mesures concrètes dans l'atteinte des objectifs de la politique familiale. Ces mesures touchent toutes les familles de Beloeil, sans discrimination pour les familles où vit une personne handicapée.